

vznews

Le journal du Groupe VZ 31^e année | édition n° 142 | septembre 2024
NOUVEAU:
 baromètre de
 la retraite

THÈMES

PRINCIPAUX

Pour les particuliers

Hypothèques 2

De bonnes et de mauvaises nouvelles concernant les taux hypothécaires

Placements 3

De nombreux dépôts comprennent des fonds actifs trop onéreux

Opérations bancaires 6

Un « monstre bancaire » croît en Suisse, prévient le professeur d'économie Sergio Rossi

Retraite 7

Les retraités d'aujourd'hui partent avec 20 % de rente en moins

Comptes et dépôts 9

Les frais appliqués par les banques grignotent votre rendement

Caisse de pension 13

Des conseils pour économiser beaucoup d'impôts grâce à la réforme de l'AVS

Invalidité ou décès 15

Bon nombre de familles ne sont pas assez couvertes en cas de coup du sort

Pour entreprises et caisses de pension

Vente d'entreprise 17

De nombreuses PME sont transmises à des collaborateurs internes

Couverture maladie 18

Comment les salariés sont-ils assurés dans votre entreprise ?

Prévoyance 19

Entrepreneurs, optimisez votre caisse de pension pour payer moins d'impôts

Retraite : faut-il s'attendre à plus ou moins de rente ?

Avec la réforme des caisses de pension, le Conseil fédéral entend garantir les rentes et moderniser la prévoyance. VZ a examiné les répercussions des mesures prévues sur les rentes futures. Découvrez ici ce que cela change pour vous.



ALEXANDRE BLOCH
 Directeur VZ Neuchâtel
 alexandre.bloch@vzch.com
 tél. 032 854 04 04

En discutant avec vos amis et vos proches, vous l'avez sans doute constaté aussi : tout le monde ou presque s'accorde à dire, concernant les réformes de la prévoyance, que nous ne pouvons pas léguer à nos enfants les problèmes qui nous préoccupent aujourd'hui. Il faut donc trouver des solutions. Par exemple, en adaptant le calcul de nos rentes à la croissance démographique pour que les généra-

tions futures puissent elles aussi épargner suffisamment pour leur retraite. Mais alors que la votation approche, nombre d'entre nous se demandent ce qu'un « oui » impliquera pour le portemonnaie : faut-il s'attendre à plus ou moins de rente ? La réponse à cette question n'est pas aussi simple que pour la « 13^e rente AVS ». En effet, la réforme de la prévoyance professionnelle est complexe et les mesures prévues déploient des effets à différents niveaux. VZ a effectué les calculs pour plusieurs scénarios. Conclusion : les rentes dépendent fortement du montant du salaire assuré, des versements déjà effectués, du taux de conversion et du droit (ou non) à des suppléments. Vous en apprendrez davantage dans cet article :

► Réforme LPP et rentes (pages 10–11)

Hypothèques

Quand vaut-il la peine d'amortir ?

Rembourser une partie de son hypothèque permet de faire baisser les coûts de financement et allège le budget. Mais c'est aussi réduire sa marge de manœuvre financière, au risque de manquer d'argent pour vivre à la retraite. Tout amortissement facultatif devrait donc être bien réfléchi et les alternatives, examinées. ► Page 4

Succession

Testament : attention aux idées fausses !

En rédigeant un testament, on s'assure que ses dernières volontés soient appliquées et on évite les conflits au partage de la succession. À condition toutefois que le document soit valable et respecte toutes les dispositions légales. Prenez garde aux erreurs fréquentes, qui pourraient créer des tensions entre les héritiers. ► Page 5

Épargne et placements

Conseils financiers douteux sur Internet

On trouve beaucoup de bonnes informations au sujet des finances sur le Web. Il convient néanmoins de faire très attention aux plateformes de négoce frauduleuses et aux imposteurs. Les soi-disant « experts financiers » se multiplient, prodiguant des conseils qui peuvent faire perdre de grosses sommes. ► Page 12

Hypothèques : de bonnes et de mauvaises nouvelles pour les propriétaires

D'abord la bonne nouvelle : en juin, la Banque nationale a abaissé son taux directeur à 1,25 %. Les hypothèques indexées sur le marché monétaire (Saron) deviennent donc moins coûteuses dès la fin du trimestre. Le marché anticipe par ailleurs d'autres baisses de taux.

Rien ne change pour les hypothèques fixes en cours, le taux d'intérêt étant bloqué jusqu'à l'échéance. Les taux d'intérêt des hypothèques fixes nouvellement souscrites se sont stabilisés.

La mauvaise nouvelle : certaines banques augmentent fortement leurs marges. D'une part, elles se financent

grâce aux obligations et aux lettres de gage pour octroyer des hypothèques fixes. Elles répercutent les coûts plus élevés du capital sur leurs clients hypothécaires. D'autre part, les banques investissent les dépôts d'épargne dans des hypothèques fixes. Elles versent certes un intérêt sur ces dépôts, mais celui-ci baisse alors que les taux hypothécaires restent stables. Autrement dit, les détenteurs d'un compte et d'une hypothèque se retrouvent doublement pénalisés.

Conseil : si vous pariez sur une baisse des taux, optez plutôt pour une hypothèque Saron, solution qui s'est

presque toujours avérée payante par le passé. Autre option : combinez les deux modèles, en n'empruntant qu'une partie à taux fixe. Plus d'informations dans la fiche technique (cf. encadré).

Nouvelles règles à partir de 2025

Si vous êtes propriétaire d'une maison ou d'un immeuble d'habitation à taux d'endettement élevé, la facture pourrait être salée : dès 2025, les exigences de fonds propres imposées aux banques seront renforcées pour les taux d'endettement de 60 % et plus, ce qui fera

grimper les coûts. Le surcoût sera aussi répercuté sur les clients. D'où l'importance de bien s'informer.

i Pour en savoir plus, commandez la fiche technique sans frais (encadré ci-dessous) ou rendez-vous chez VZ (cf. page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Hypothèque Saron ou fixe ?

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Quel sera l'impact de la réforme LPP pour vous ? Assistez aux workshops sans frais de VZ

Le deuxième pilier pourrait bientôt connaître des changements en profondeur. La réforme prévue de la prévoyance professionnelle a en effet pour objectif de remettre en forme les caisses de pension. Le 22 septembre prochain, le peuple suisse sera amené à se prononcer sur cette question.

La réforme de la LPP et les mesures envisagées sont toutefois complexes : selon les situations de départ, elles sont synonymes de plus ou de moins de rente. Quels sont donc les aspects principaux à connaître ? Comment savoir comment votre rente sera affectée si la réforme vient à être acceptée ?



Tout au long du workshop « Réforme LPP : bon à savoir », les expertes et les experts de VZ vous livreront des explications utiles sur ce qu'implique concrètement la réforme de la LPP pour votre retraite. Vous obtiendrez également de précieux conseils pour vous préparer de manière optimale.

VZ organise régulièrement à **Lausanne, Genève, Neuchâtel et Fribourg** des workshops d'environ une heure sur différentes thématiques. Ces manifestations sont sans frais pour les participantes et les participants. Actuellement, VZ propose des workshops sur les thèmes suivants :

- Investir efficacement avec des ETF
- Gérer soi-même son pilier 3a avec des ETF
- Je me mets à mon compte

i Vous souhaitez participer à l'un de ces événements ? Réservez votre place sans plus attendre. Pour ce faire, vous pouvez vous inscrire sur le site www.vzch.com/manifestations. Vous pouvez aussi scanner le code QR ci-dessous ou contacter la succursale VZ la plus proche. Toutes les coordonnées figurent en page 20. ●



Nouvelle étude : des milliers de francs échappent aux investisseurs

Les investisseurs boursiers sous-estiment souvent les risques de placement et négligent les coûts qui grignotent le rendement.



PIERRE-ALAIN RUDAZ
Expert patrimonial
pierre-alain.rudaz@vzch.com
tél. 026 350 90 90

Les investisseurs qui prennent pour argent comptant les recommandations de leur banque se font de plus en plus rares. Ils demandent un second avis et cherchent à savoir ce que contient leur dépôt et comment il évolue par rapport au marché.

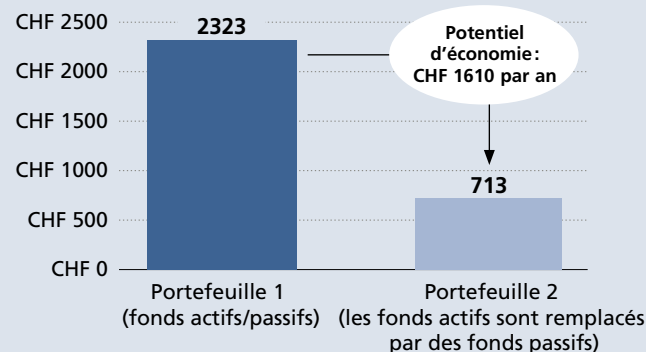
C'est ainsi que l'an passé, VZ a analysé les dépôts de titres de plus de 4400 investisseurs. Trois tendances ressortent de ces analyses :

► **Frais :** dans la plupart des dépôts, les fonds actifs continuent de se tailler la part du lion. C'est insatisfaisant : les frais élevés de ces produits de placement coûtent des milliers de francs aux investisseurs. Par exemple, remplacer des fonds actifs très onéreux par des fonds passifs bon marché permet déjà d'économiser plus de deux tiers des frais, soit environ 1600 francs année après année (cf. graphique ci-dessus).

► **Stratégie :** les investisseurs reconnaissent de plus en plus les avantages des ETF et des fonds indiciels, ce qui est réjouissant. Ces fonds sont meilleur marché et plus transparents que les

Dépôt de titres : les fonds actifs font exploser les coûts

Base : coûts d'un dépôt d'une valeur totale de 375'000 francs
Portefeuille 1 : 53 % fonds actifs (frais 1,06 %), 23 % fonds passifs (0,25 %), 24 % autres placements ; portefeuille 2 : 76 % fonds passifs (frais 0,25 %), 24 % autres placements



Exemple d'interprétation : remplacer les fonds de placement actifs, onéreux, par des fonds passifs meilleur marché tels qu'ETF et fonds indiciels permet déjà d'économiser 69 % de frais, soit environ 1600 francs par an.

Source : analyses de dépôt effectuées par VZ

fonds actifs et de surcroît, honorent leurs promesses. Dans l'analyse actuelle, ils représentent en moyenne déjà plus d'un quart des dépôts de titres – et la tendance est à la hausse.

► **Produits :** deux tiers des dépôts se composent de produits « maison », qui sont essentiellement des fonds actifs. Une opération lucrative pour la banque, mais pas pour les investisseurs. En effet, la grande majorité de ces fonds sous-performe le marché à long terme.

Conclusion : il vaut la peine de faire examiner régulièrement son dépôt de titres. Beaucoup ne savent même pas qu'ils investissent dans des produits coûteux qui rapportent surtout à leur banque. Demandez donc un

deuxième avis. Vous pourrez réduire les risques et améliorer durablement le rapport risque/rendement.

i Vous voulez en savoir plus ? Commandez l'étude VZ ci-dessous ou parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (cf. page 20).

ÉTUDE

Nouveau

Comportement des investisseurs

La nouvelle étude VZ montre comment les investisseuses et les investisseurs placent leur argent, et quels risques présentent leurs dépôts.

Commandez l'étude sans frais (16 pages) à l'aide du talon ci-joint ou sur www.vzch.com/edition142

MON CONSEIL



MATTHIAS REINHART
Fondateur du Groupe VZ

Dans deux ans environ, nous voterons sur l'initiative dite pour l'avenir. Un nouvel impôt sur les successions de 50 % sur les fortunes supérieures à 50 millions devrait servir à financer la protection du climat.

Seraient concernées quelque 3000 entreprises familiales qui emploient plus d'un million de personnes dans notre pays. Pour payer cet impôt, nombre d'établissements vont devoir être vendus. Les propriétaires se doivent donc de réagir. Ils peuvent notamment émigrer à l'étranger ou créer des fondations pour éviter ainsi l'imposition de leur fortune en Suisse.

Mon conseil : prenez soin de vous informer autant que possible. Si elle était acceptée, cette initiative ébranlerait significativement le fondement même de notre économie. Elle illustre l'ignorance, dans notre société, de l'origine de notre prospérité. Discutez notamment avec les jeunes gens qui se préoccupent du climat, expliquez-leur pourquoi les PME suisses sont aussi innovantes et prospères, et à quel point cela est important pour l'avenir de notre pays.

Amortissement de l'hypothèque : pesez le pour et le contre

Après un amortissement, votre logement immobilise encore plus d'argent. Avant de franchir le pas, assurez-vous qu'il vous en reste assez pour vivre.



CORENTIN DU MARCHIE
Spécialiste hypothécaire
corentin.dumarchie@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Bien souvent, les propriétaires immobiliers souhaitent alléger leur budget à l'approche de la retraite. L'une des solutions évidentes consiste à rembourser une partie de l'hypothèque. Cette opération comporte des avantages et des inconvénients, qu'il convient de soupeser.

Le remboursement partiel de l'hypothèque permet de faire diminuer les coûts de financement. Cependant, le montant amorti, immobilisé dans le logement, n'est plus disponible. Il est souvent plus avantageux de placer cet argent et de le consommer peu à peu (cf. colonne de droite). Le couple de l'exemple (cf. tableau) dispose ainsi de 16'000 francs supplémentaires par an.

Voici les points à prendre impérativement en compte :

- ▶ À la retraite, il est difficile d'augmenter à nouveau l'hypothèque auprès des banques, plutôt réticentes. Il vaut donc mieux ne pas trop amortir et garder des réserves pour les dépenses imprévues.
- ▶ Les banques n'acceptent généralement les amortissements qu'à l'échéance de

Amortir ou consommer sa fortune ?

Situation initiale : hypothèque 1 million de francs à 3 % ; capital disponible 500'000 francs ; consommation de la fortune sur 25 ans ; le rendement net de 3 % produit un rendement moyen de 8000 francs par an (hors impôts) ; données en francs

Question : avec 500'000 francs à disposition, dois-je amortir l'hypothèque ou investir et consommer le capital ?

	Amortir l'hypothèque	Investir et consommer
Situation initiale		
Hypothèque	1'000'000	1'000'000
Amortir l'hypothèque	500'000	0
Investir et consommer	0	500'000
Évolution des coûts/revenus par an		
Baisse intérêts hypothécaires	15'000	0
Hausse des impôts	-3'000	0
Revenu suppl. consommation	0	20'000
Revenu suppl. rendement	0	8'000
Coûts en moins/revenus en plus	12'000	28'000
Capital suppl. disponible par an		16'000

l'hypothèque. Et tout amortissement avant échéance se solde par une indemnité de résiliation anticipée élevée.

▶ L'amortissement de l'hypothèque a pour conséquence une hausse des impôts sur le revenu. Cette charge fiscale doit être prise en compte dans la planification du budget.

▶ De nombreux propriétaires immobiliers veulent puiser dans leur épargne pour amortir l'hypothèque. Mais des délais et des limites de retrait s'appliquent aux montants élevés.

▶ Le retrait anticipé des avoirs de la caisse de pension et du pilier 3a aussi est souvent envisagé. Attention : renseignez-vous en temps

utile auprès de votre institution de prévoyance sur les conditions du retrait anticipé et ses conséquences sur vos prestations de vieillesse.

i Vous désirez en savoir plus ? Commandez la fiche technique sans frais (ci-dessous) ou faites-vous conseiller par un(e) expert(e) de VZ (cf. page 20).

FICHE TECHNIQUE

Amortir son hypothèque

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Nouveau

« Consommer » sa fortune : ce qu'il faut savoir

À la retraite, les rentes de l'AVS et de la caisse de pension ne suffisent généralement pas à maintenir le niveau de vie antérieur (cf. également page 7). Rares sont les retraités qui, grâce à leur fortune, peuvent combler l'écart entre les rentes et les dépenses uniquement grâce au rendement généré par le capital qu'ils ont constitué. Aussi faut-il utiliser, voire consommer, sa fortune petit à petit.

Conseil : ne vous en remettiez pas au hasard et établissez un plan financier. C'est le seul moyen de savoir quelles économies vous pourrez placer à long terme pour obtenir un rendement plus élevé. Une stratégie de planification par étapes, qui répartit l'épargne entre consommation et croissance du capital, a fait ses preuves.

Un modèle de placement inspiré de celui d'une caisse de pension s'avère également judicieux. Évitez cependant les rentes viagères et les autres plans de prélèvement ou de versement des banques et des assureurs, car ils sont généralement peu rentables et coûteux de surcroît.

FICHE TECHNIQUE

Assurer son revenu à la retraite

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Testament: les cinq erreurs les plus fréquentes

Même nourri de bonnes intentions, un testament peut être source de conflit. Comme le montrent les exemples suivants, les contenus invalides et les formulations ambiguës sont les erreurs les plus fréquemment commises.



ALINE MARTIN
Experte en droit successoral
aline.martin@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Lorsque le défunt n'a pas rédigé de testament ou que celui-ci n'est pas clair, la situation peut vite devenir tendue entre les différents héritiers. Certaines fausses idées sont répandues :

► 1^{re} erreur: décider qui hérite de combien est possible

En partie oui, à condition de respecter ce que stipule la loi. Vous pouvez établir par testament que, outre les héritiers légaux, d'autres personnes héritent de vos biens. Un héritier peut aussi toucher plus ou moins qu'un autre si les réserves sont respectées. Les héritiers réservataires peuvent réclamer leur part même si le testament en décide autrement.

Conseil: vérifiez si un pacte successoral est indiqué dans votre situation ; vos héritiers peuvent ainsi renoncer à leur part légale. Un couple peut convenir avec ses enfants que ceux-ci renoncent à leur part au décès du premier parent et que le parent survivant reçoive l'intégralité de l'héritage.

► 2^e erreur: donner tout ce que l'on possède pour exclure tout conflit

Ce n'est pas aussi simple. Vous pouvez certes faire une donation de votre vivant, mais les donataires devront peut-être compenser la différence à votre décès. Les avancements d'hoirie seront pris en compte dans le calcul des réserves héréditaires.

Conseil: consignez les avancements d'hoirie par écrit et déterminez s'ils doivent être compensés.

► 3^e erreur: au décès du premier conjoint, le second hérite de tout

C'est faux: sans testament, le conjoint survivant reçoit la moitié de la fortune, et les enfants l'autre moitié. Les enfants n'ont pas à attendre le décès de l'autre parent pour hériter.

Conseil: les couples possédant un logement en propriété ont intérêt à se couvrir mutuellement. Sinon, le conjoint survivant devra vendre le bien afin de verser leur part aux héritiers légaux. Les couples sans enfants devraient eux aussi se favoriser mutuellement.

► 4^e erreur: le testament authentique a plus de valeur

L'idée selon laquelle un testament olographe a moins de valeur qu'un testament authentique est très répandue.

Or, un testament ne doit pas nécessairement avoir un caractère « officiel » et être authentifié par un notaire. Il est en effet valable s'il est écrit, daté et signé de votre main.

Conseil: faites vérifier votre testament par un spécialiste et déposez-le auprès de l'autorité compétente afin qu'il puisse être trouvé et ouvert à votre décès.

► 5^e erreur: établir un testament pour deux ne pose pas problème

Attention: les testaments établis en commun ne sont pas valables, car ils ne sont pas reconnus par le droit successoral suisse. Chaque époux doit donc écrire son propre testament.

i Vous voulez que votre fortune soit répartie selon vos souhaits? Commandez la fiche technique sans frais ci-dessous pour en savoir plus ou convenez d'un rendez-vous avec un(e) expert(e) dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (cf. page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Planifier sa succession

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Séminaires sur la planification successorale

La Ligue vaudoise contre le cancer est une association caritative venant en aide aux malades du cancer et à leurs proches. En collaboration avec VZ, elle organise cet automne deux soirées d'information sur le thème « **Préparer ses dernières volontés en toute sérénité** ». S'adressant à toutes les personnes intéressées, elles auront lieu le 30 septembre à Yverdon-les-Bains et le 9 octobre à Morges, dès 18 h 30. Des spécialistes des domaines de la santé, de l'économie et du droit seront présents et répondront à des questions importantes en lien avec l'établissement des dernières volontés: quelles sont les dispositions prévues par la loi en matière de succession? Peut-on remettre une partie de son patrimoine à une association caritative? Comment rédiger un testament en bonne et due forme?

i Les séminaires sont sans frais pour toutes les personnes souhaitant y participer. Le sujet vous intéresse? Afin d'obtenir plus d'informations sur les manifestations, rendez-vous sur la page Internet suivante de la Ligue vaudoise contre le cancer: www.lvc.ch/seminaires. Vous pouvez aussi scanner le code QR et réserver votre place à la date de votre choix. ●



OPINION

Le « monstre bancaire » et ses effets

Sergio Rossi ne voit pas d'un bon œil la reprise du CS par l'UBS. Le professeur de macroéconomie et d'économie monétaire explique à quoi doivent s'attendre les PME et les clients bancaires.



© Maurizio Solari

« Il faudra déboursier plus », avertit le professeur Sergio Rossi.

Monsieur Rossi, vous avez qualifié de monstre bancaire la banque née de la fusion entre le CS et l'UBS.

Pourquoi une image aussi négative ?

Même si l'intégration n'est pas terminée, elle a accouché d'un colosse. Mesurée à sa capitalisation boursière, l'UBS est désormais la deuxième plus grande banque d'Europe. Elle affiche un bilan aux dimensions inquiétantes : son total du bilan est deux fois plus élevé que le PIB de la Suisse. Et l'existence de positions illiquides ou toxiques ne peut être exclue.

Quels risques voyez-vous ?

J'en vois quelques-uns, dont la disparition de plusieurs milliers d'emplois en Suisse durant les années à venir.

Quels seront les changements pour la place financière ?

Une banque de cette dimension sera probablement encore plus active sur la scène internationale, y compris dans les opérations spéculatives. Quand tout va bien, le calme règne. Mais qu'en sera-t-il lors de la prochaine crise financière ? Nous le savons pour l'avoir vécu : lorsque les incertitudes sont grandes, une banque peut être prise d'assaut à la moindre rumeur. Une crise pourrait précipiter une telle banque dans une

zone de fortes turbulences et entraîner d'autres banques dans la tourmente. L'État n'a alors pratiquement pas le choix : il doit intervenir. Pour l'autorité de surveillance, la tâche devient plus difficile. Quant à la culture du risque de la nouvelle génération de managers, elle n'en sort pas renforcée. Savoir que la banque sera sauvée dans tous les cas de figure devrait réduire leurs inhibitions.

Que représente la fusion pour les entreprises et les clients bancaires ?

La concurrence entre les banques diminuera. En tant que leader du marché, la nouvelle superbanque pourra imposer ses conditions avec encore plus de facilité. Cela concerne notamment les taux d'intérêt, les frais de compte et de transactions, les crédits et les hypothèques. Pour nombre de clients bancaires et de PME, il faudra déboursier plus. Plusieurs filiales seront fermées. Les interlocuteurs avec qui les clients ont bâti une relation de confiance ne seront plus là. Sur le plan émotionnel aussi, la fusion est problématique.

Que voulez-vous dire ?

La banque avec laquelle beaucoup s'identifiaient a disparu. Plus d'un million de clients recevront un nouvel e-banking et de nouveaux contrats avec

un autre logo. C'est un peu comme demander à un conducteur d'échanger sa BMW contre une Audi ou à un fan de l'AC Milan de jurer fidélité à l'Inter. Je m'attends à ce que des clients retirent une partie de leurs avoirs de la banque, voire qu'ils changent de banque.

Quels conseils avez-vous à donner ?

Il incombe à chaque client de comparer le rapport entre les prix et les prestations. Les prestations sont très différentes et le choix des produits bancaires est immense, dont bon nombre sont complexes. De nos jours, l'absence de connaissances financières est fatale. En tant que scientifique, je recommande de bien s'informer sur les questions financières pour décider en toute connaissance de cause. ●

À SON SUJET

Sergio Rossi, 57 ans, est né à Bellinzone. Depuis 2008, il est professeur ordinaire d'économie à l'Université de Fribourg, où il dirige la Chaire de macroéconomie et d'économie monétaire. M. Rossi a rédigé et dirigé de nombreux ouvrages et siège dans les conseils scientifiques de plusieurs revues spécialisées.

Comment bien vivre avec un cinquième de rente en moins ?

Cumulées, les rentes AVS et LPP sont bien moins élevées qu'avant. Mieux on gagne sa vie, plus la lacune de revenu à la retraite est importante.



NICOLAS GUIMOND
Expert en prévoyance
nicolas.guimond@vzch.com
tél. 022 960 99 99

Le dernier Baromètre VZ de la retraite montre à quel point les rentes ont déjà diminué. En 2002, un homme âgé de 55 ans gagnant 120'000 francs par an pouvait encore tabler sur une rente cumulée entre AVS et la caisse de pension de 74'920 francs par an, contre seulement 59'800 francs aujourd'hui, soit 15'120 francs de moins (cf. graphique).

Les rentes AVS ont certes augmenté d'environ 19% depuis 2002. Toutefois, dans le même temps, les

caisses de pension ont réduit leurs rentes de presque 40% pour s'adapter à l'allongement de l'espérance de vie et de la durée de perception des rentes. La réforme de la prévoyance professionnelle prévoit une nouvelle baisse des rentes versées par les caisses de pension (cf. page 10).

Moins d'argent à l'avenir

Les rentes devraient continuer à diminuer pour deux autres raisons :

- La plupart des caisses de pension ne compensent pas l'inflation. On peut donc se permettre de moins en moins de choses avec le montant de sa rente.
- Le taux d'intérêt minimal auquel doivent être rémunérés les avoirs dans le

régime obligatoire s'élève à seulement 1,25%, ce qui laisse peu de marge de croissance au capital.

Plus le salaire est élevé, plus l'écart est important. En effet, les hauts revenus épargnent davantage dans la partie subobligatoire où les caisses de pension peuvent déterminer librement combien de rente verser par tranche de 100'000 francs. En moyenne, comptez sur moins de 5000 francs par an (moins de 5%). Ce taux de conversion subobligatoire devrait encore baisser à l'avenir.

Rentes inférieures à 60% du salaire

Normalement, les rentes cumulées de l'AVS et de la caisse de pension devraient correspondre à 60% du dernier

ÉTUDE

Nouveau

Baromètre VZ de la retraite 2024

L'étude examine l'évolution des rentes versées par l'AVS et les caisses de pension.

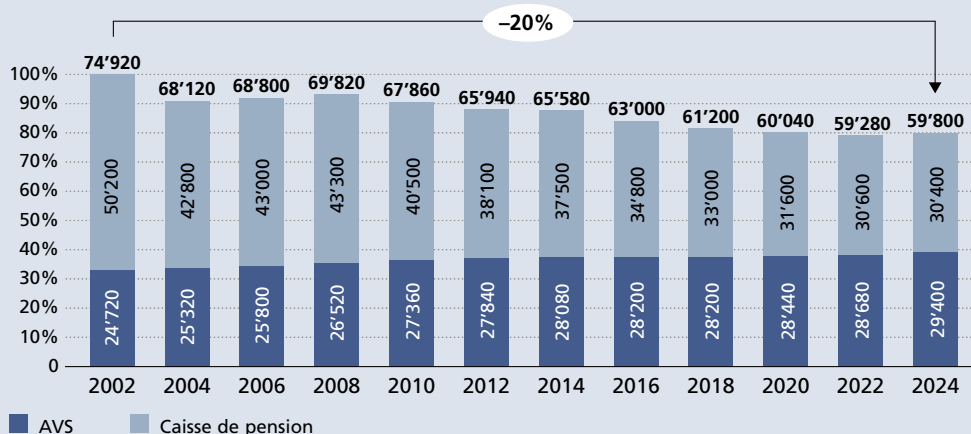
Commandez l'étude sans frais (12 pages) à l'aide du talon ci-joint ou sur www.vzch.com/edition142

salaire. Mais pour beaucoup de gens, cet objectif est hors de portée. Voici un exemple tiré du Baromètre VZ de la retraite 2024 : un homme qui gagne 100'000 francs par an n'obtiendra que 52% environ de son dernier salaire. Et l'écart est encore plus grand quand on grimpe dans l'échelle des salaires. Avec un revenu de 150'000 francs, vous ne pouvez pas espérer plus de 43% du dernier salaire. Si vous n'avez pas envie de vous serrer la ceinture à la retraite, vous devez combler cette lacune par vos propres moyens.

i Quel est le montant de votre lacune de prévoyance ? Commandez sans frais l'étude ci-dessus. Découvrez aussi dans la fiche technique ci-dessous comment combler à temps les lacunes de prévoyance. Ou convenez d'un rendez-vous chez VZ (cf. page 20).

AVS et caisse de pension : rente à laquelle un homme de 55 ans pourra prétendre dans dix ans

Exemple : homme de 55 ans, revenu brut nominal constant de 120'000 francs (dont 62'945 francs dans le régime obligatoire LPP et 57'055 francs dans le régime subobligatoire) ; avoir de vieillesse de 300'000 francs (150'000 francs en régime obligatoire LPP) ; cotisations d'épargne de 18% ; retraite à 65 ans (données en francs)



Sources : OFS et OFAS ; calcul de VZ

FICHE TECHNIQUE

Check-list pour bien préparer sa retraite

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Parole d'expert

Entretien avec un expert de VZ

Succession, retraite, hypothèques : chaque année, plus de 30'000 clients s'informent sur ces sujets auprès de VZ. Un expert en prévoyance répond ici aux questions des lectrices et lecteurs.



LIONEL CHAMBETTAZ
Expert en prévoyance
lionel.chambettaz@vzch.com

E-mails, réseaux sociaux, banque en ligne : qu'advient-il de mes données à mon décès ?

La plupart des gens laissent quotidiennement des traces sur Internet. À notre décès, ces données, comptes et valeurs financières entrent dans la succession numérique. Si l'on veut s'assurer que les données et actifs personnels et confidentiels ne se perdent pas en cas de décès ou ne deviennent pas un fardeau pour la famille, il convient de prendre les mesures appropriées.

Conseil : réglez par testament ou pacte successoral le traitement des données financières et personnelles (comptes de réseaux sociaux, dossiers de photos, cryptomonnaies, etc.). Dans le testament, vous pouvez instituer des héritiers et des légataires et stipuler, par des règles de partage, qui recueillera quels biens – ou encore obliger certains héritiers à supprimer des données et à prendre

d'autres mesures. Mais tout n'a pas nécessairement sa place dans le testament ou le pacte successoral. Vous pouvez prendre d'autres dispositions dans un formulaire distinct, par exemple pour les comptes e-mail, les services de streaming ou de chat. Savoir ce qu'il faut régler, et où, n'est pas si simple. En cas de doute, mieux vaut en mettre un peu trop dans le testament. D'autres conseils sont disponibles dans la fiche technique (cf. encadré ci-dessous). ●

FICHE TECHNIQUE

Succession numérique

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Puis-je utiliser les fonds du pilier 3a pour des rachats dans la caisse de pension ?

Cela est possible, mais déconseillé. Le transfert n'a pas d'incidence fiscale puisque vous avez déjà déduit les fonds 3a du revenu imposable. Le pilier 3a vous offre une plus grande souplesse pour placer votre argent, par exemple dans des titres. Dans certains cas, les clauses bénéficiaires sont aussi plus avantageuses. Par exemple si vous faites ménage commun avec votre partenaire et que votre caisse de pension ne prévoit rien pour les couples non mariés. Un transfert peut être judicieux si vous désirez percevoir votre avoir sous forme de rente.

Conseil : vous pouvez retirer votre pilier 3a dès 60 ans. Vous devrez alors

FICHE TECHNIQUE

Rachat d'années de cotisation : informations utiles

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

payer un impôt sur le versement du capital et pourrez verser l'argent dans la caisse de pension. Cela vous permet parfois d'économiser des impôts. Vérifiez toutefois ce rachat sous l'angle de l'évasion fiscale, surtout si vous envisagez un retrait en capital. ●

Je ne comprends pas grand-chose à l'AVS : comment éviter de faire des erreurs avec ma rente ?

Votre cas est loin d'être isolé : nous sommes nombreux à cotiser à l'AVS sans en maîtriser les subtilités. Florilège des méprises très répandues :

- ▶ « Si j'arrête plus tôt de travailler, je cesserai de cotiser à l'AVS. » Faux. En fonction de votre revenu et de votre fortune, vous verserez à l'AVS entre 514 et 25'700 francs par an jusqu'à 65 ans.
- ▶ « Les retraits anticipés n'ont pas d'incidence fiscale. » Faux aussi ! Si le conjoint travaille encore, les revenus et la rente anticipée peuvent, cumulativement, engendrer une progression fiscale et anéantir les avantages du versement anticipé.
- ▶ « Les cotisations AVS ne peuvent pas être réduites. » Si, c'est possible. Si vous prenez une retraite progressive ou continuez de travailler à temps partiel après la retraite anticipée, vous pouvez, le cas échéant, réduire vos cotisations et libérer entièrement votre conjoint non actif de l'obligation de cotiser.
- ▶ « Un report ne vaut pas le coup. » Dans certains cas, si. Quiconque travaille plus longtemps ou n'a pas encore besoin de la rente AVS peut l'ajourner jusqu'à cinq ans. Ainsi, la rente annuelle peut augmenter jusqu'à 31,5 %. ●

FICHE TECHNIQUE

AVS et retraite

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Les frais bancaires grignotent insidieusement le rendement

Les frais élevés sont souvent à l'origine des maigres rendements sur l'épargne. Ces coûts ne sont pas réglementés. Même le Surveillant des prix ne peut pas y faire grand-chose – à moins d'exercer une pression publique.



EMERIC BRUEGGER

Spécialiste en placements
emeric.bruegger@vz.ch.com
tél. 021 341 30 30

C'est un drôle de phénomène : à chaque hausse des primes, près d'un million de personnes changent de caisse-maladie – avec à la clé de belles économies. Pourtant, elles restent fidèles à leur banque pendant des décennies malgré des frais disproportionnés. Pourquoi cela ? Voici les trois principales raisons :

► **Frais cachés** : les banques n'établissent pas de facture pour leurs frais. Ceux-ci sont prélevés petit à petit et directement sur le compte personnel, ou bien sont intégrés dans les produits financiers. Ils passent donc inaperçus pour la plupart d'entre nous.

► **Frais sous-estimés** : rares sont ceux qui ont conscience de ce que leur coûtent les opérations bancaires et du peu d'argent que leur rapporte leur épargne. Il est par conséquent recommandé de bien comparer le rapport entre prix et prestations.

L'exemple dans le tableau ci-dessus montre le potentiel d'optimisation : en optant pour une banque meilleur marché, ce client épargne 1577 francs de plus par an-

Opérations bancaires : comment économiser beaucoup d'argent

Exemple (état 01.08.2024) : compte privé 50'000 francs, compte d'épargne 200'000 francs, dépôt autogéré 400'000 francs avec 8 transactions en Suisse et 4 à l'étranger de respectivement 16'000 francs/an ; données en francs

	Ø des 4 plus grandes banques	Solution VZ
Rémunération		
Intérêts compte privé	0	50
Intérêts compte d'épargne	950	1300
Total des produits d'intérêts	950	1'350
Avantage par an chez VZ		400
Frais		
Compte, cartes, paiements	101	84
Dépôt et compte de titres	918	440
Transactions en Bourse	1'230	548
Total des frais	2'249	1'072
Avantage par an chez VZ		1'177
Total avantage par an chez VZ		1'577

née. Au bout de dix ans, ce sont près de 16'000 francs disponibles en plus.

► **Frais négligés** : le Surveillant des prix dénonce les frais élevés depuis des années – en vain. Pour économiser plusieurs milliers de francs, il faut donc se relever les manches. Or, les banques profitent d'une « certaine inertie de la clientèle, peu encline à changer de banque », comme le souligne le *Tages-Anzeiger*.

Il faudrait que les mentalités changent, car les conséquences ne sont pas négligeables : les coûts exorbitants appliqués à l'achat, à la vente et à la conservation de titres engloutissent souvent la totalité du rendement du placement. La meilleure des stratégies de placement

ne rapportera rien si elle est mise en œuvre par une banque trop onéreuse.

i VZ vérifie sans frais si vous versez trop d'argent à votre banque et percevez trop peu d'intérêts. Demandez votre analyse en ligne sur www.vzch.com/analyse-frais-bancaires ou contactez-nous directement (coordonnées en page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Taux d'intérêt et frais bancaires

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

TRIBUNE

Rien ne sert de paniquer



MARK DITTLI

Fondateur de la plateforme financière « The Market NZZ »

Comment réagiront le monde et les marchés boursiers si Donald Trump est réélu président des États-Unis ? Que se passera-t-il si le conflit avec la Chine s'aggrave et que cette grande puissance entre en guerre avec Taïwan ? Vous demandez-vous parfois ce qu'il adviendrait de votre portefeuille si tel ou tel événement venait à se produire ? Vous arrive-t-il alors de penser qu'il vaudrait mieux attendre que l'incertitude se dissipe avant d'investir ?

Si la réponse est oui, bienvenue au club ! Nous aimons toutes et tous la certitude et cherchons à prédire l'avenir pour nous rassurer. Mais cela n'apporte rien. Acceptez plutôt qu'il y ait des choses que l'on ne peut pas savoir et ne gaspillez pas votre énergie à chercher des réponses. Avoir conscience de sa propre ignorance est une libération.

En effet, vous pourrez alors vous concentrer sur ce qui est vraiment important dans le monde de l'investissement : la détermination de votre tolérance au risque et de votre stratégie à long terme. Et vous y tenir. ●

www.themarket.ch

Retraite : la prochaine réforme peut-elle sauver nos rentes ?

Le 22 septembre, nous voterons sur la réforme des caisses de pension. Signifie-t-elle plus ou moins de rente ? Indépendamment de la réforme, d'autres facteurs entrent en ligne de compte pour améliorer votre situation financière à la retraite.



GILLES HUGUENIN

Directeur région Genève et Nyon
gilles.huguenin@vzch.com
tél. 022 595 15 15

Il n'y a pas de quoi se réjouir. Certes, les caisses de pension sont en meilleure santé qu'il y a quelques années et l'espérance de vie augmente moins vite. Mais elles sont confrontées à des défis de taille.

L'allongement de l'espérance de vie, l'âge fixe de la retraite et les rentes obligatoires forment un cocktail explosif. Les caisses de pension sont donc contraintes de prendre des mesures qui font souffrir les futurs retraités :

► Le taux de conversion dans le régime obligatoire, trop élevé, n'est pas adapté à l'espérance de vie. Les caisses de pension doivent donc fixer leur taux de conversion dans le régime surobligatoire à un niveau bien plus bas que dans le régime obligatoire.

► Chaque année, les caisses doivent « détourner » des milliards de francs en redistribuant le rendement des avoirs des actifs pour financer les rentes des retraités.

Le Conseil fédéral entend y remédier. La réforme des caisses de pension vise à adapter la base de calcul de la prévoyance professionnelle à la réalité démographique actuelle. La population suisse sait qu'une réforme est nécessaire. Mais avant de se rendre aux urnes, elle souhaite

connaître les conséquences exactes des différentes mesures sur les rentes.

N'attendez pas la réforme

Il n'est pas possible de fournir une réponse globale à la question du niveau des rentes. Elles dépendent du salaire assuré, des cotisations d'épargne, du taux de conversion appliqué par la caisse de pension et du droit éventuel à un supplément.

Les exemples du tableau ci-dessous montrent que les actifs ayant moins épargné peuvent s'attendre à une rente plus élevée, ceux qui ont beaucoup économisé, à une rente plus faible :

► Une personne de 60 ans travaillant à plein temps et

FICHE TECHNIQUE

Deuxième pilier : rente ou capital ?

Quelle décision prendre ?

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à

l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (page 20).

ayant épargné plus de 441'000 francs au moment de sa retraite pourrait voir sa rente du 2^e pilier entamée de 2669 francs par an après la réforme (cf. aussi page 11).

► Une autre personne du même âge travaillant à 55 % pourrait quant à elle percevoir une rente annuelle majorée de 698 francs, notamment car elle aurait épargné plus de 220'500 francs jusqu'à son départ à la retraite.

Conseil : profitez du temps qu'il vous reste jusqu'à la votation pour vous préparer correctement. Examinez chaque mesure pour déterminer son impact sur votre rente future. L'article en page 11 vous en donne un aperçu.

Huit exemples le montrent : les rentes seront plus élevées ou plus basses selon les cas

Exemples librement choisis : retraite à 65 ans ; capital à parts égales dans les régimes obligatoire et surobligatoire ; cotisations d'épargne : selon régime obligatoire pour les composantes de salaire jusqu'à 88'200 francs et 10 % pour les composantes de salaire dès 88'200 francs ; rémunération : 1,25 % sur l'ensemble du capital ; hausse de salaire annuelle : 1 % ; taux de conversion pour les rentes : 6 resp. 6,8 % dans le régime obligatoire et 5 % dans le régime surobligatoire (données en francs)

	Taux d'occupation	Âge	Salaire ¹	Capital actuel	Capital à 65 ans		Rente par an dès 65 ans			Différence
					Sans réforme	Avec réforme	Sans réforme	Avec réforme	Dont supplément	
1	40 %	55	50'000	120'000	186'409	197'806	11'453	12'989	1'800	1'536
2	45 %	60	50'000	110'000	140'370	146'331	8'492	10'595	2'400	2'103
3	50 %	50	65'000	140'000	291'000	296'397	18'270	17'740	800	-530
4	55 %	60	75'000	200'000	259'667	256'739	15'742	16'440	2'100	698
5	60 %	45	50'000	96'000	231'711	261'613	14'649	15'081	0	432
6	80 %	50	75'000	160'000	344'900	340'143	21'718	20'045	600	-1'673
7	100 %	55	150'000	300'000	531'239	516'773	31'761	28'582	0	-3'179
8	100 %	60	170'000	420'000	548'239	541'231	32'472	29'803	0	-2'669

Exemple d'interprétation (n°7) : une personne de 55 ans travaillant à plein temps qui a épargné plus de 441'000 francs à l'âge de 65 ans pourrait voir sa rente du 2^e pilier réduite de 3179 francs par an après la réforme – notamment parce qu'elle n'a pas droit aux suppléments de rente destinés à compenser la baisse du taux de conversion.

¹ Salaire effectif pour le taux d'activité correspondant

Rente et capital: comparaison des revenus

Exemple: homme, 65 ans, capital CP: 800'000 francs (montants en francs)

Choix du capital	Rendement net par an ¹		
	1 %	2 %	3 %
Capital CP	800'000	800'000	800'000
Impôt sur le versement du capital ²	-68'000	-68'000	-68'000
Capital CP après impôts	732'000	732'000	732'000
Revenu annuel ³	38'430	42'190	46'100

Choix de la rente	Taux de conversion ⁴		
	5,0 %	6,0 %	6,8 %
Capital CP	800'000	800'000	800'000
Rente CP p.a.	40'000	48'000	54'400
Impôts sur le revenu p.a. ⁵	-10'000	-12'000	-13'600
Revenu annuel	30'000	36'000	40'800

1 Rendement après impôts sur le capital versé

2 Dépend du domicile

3 Consommation du capital en 21 ans; des réserves sont à constituer pour la période allant au-delà

4 Diffère selon la caisse de pension

5 Taux d'imposition marginal: 25 %

Réforme ou non, nous savons déjà que les taux de conversion baisseront encore. Se demander comment retirer son épargne (rente, capital ou les deux) sera donc d'autant plus important. Ce choix dé-

termine la qualité de vie après 65 ans, car il est définitif. Pesez bien le pour et le contre.

► **Capital:** le capital retiré doit être placé et consommé progressivement. Beaucoup de personnes redoutent d'as-

sumer elles-mêmes le risque de placement. La comparaison dans le tableau ci-contre le montre: même si le rendement n'est que de 1 %, le revenu sera plus élevé qu'avec une rente basée sur un taux de conversion de 6 %.

► **Rente:** la rente est garantie à vie. Son montant dépend du taux de conversion, sachant qu'il est inférieur à 6 % dans la plupart des caisses de pension. De plus, la rente est imposable à 100 % au titre de revenu. Le capital est imposé une seule fois, à un taux préférentiel, puis fait partie de la fortune. Et contrairement à l'AVS, la plupart des caisses de pension ne compensent pas le renchérissement.

► **Couples mariés:** il est généralement plus intéressant pour eux de combiner les avantages de la rente et du capital. De nombreux couples gagnent deux revenus et se

constituent progressivement un capital dans la caisse de pension. Ils ont donc intérêt à bien se concerter: quel montant retirer dans quelle caisse? Étudiez les taux de conversion de vos caisses de pension. Plus le taux est bas, plus la rente sera faible. Le conjoint choisissant la rente sera donc de préférence celui dont la caisse applique le taux le plus élevé.

Important: faites calculer quelle est la meilleure solution pour vous. La combinaison optimale dépend du niveau de vie souhaité, de la charge fiscale, de la structure familiale, de l'état de santé, de la perspective d'un éventuel héritage et de l'utilisation prévue de la fortune.

i Rente ou capital, que choisir? Commandez la fiche technique sans frais (cf. page 10) ou discutez-en avec un(e) expert(e) de VZ (page 20). ●

Réforme LPP: quelles conséquences pour mes impôts?

Quel impact la réforme aura-t-elle sur les impôts? Cette question revient souvent en entretien de conseil. Comme la réforme AVS a offert de nouvelles possibilités d'économiser des impôts (page 13), beaucoup pensent que la réforme LPP aura elle aussi des répercussions fiscales.

Mais elles seront minimes. Obtenir une rente plus élevée signifierait aussi payer un peu plus d'impôts, et inversement. Et plus de cotisations d'épargne se traduiraient par un revenu imposable plus bas du fait des cotisations salariales plus élevées. Qu'en serait-il pour vous? Aperçu des mesures:

► La réforme prévoit de ramener le taux de conversion légal dans le régime obligatoire de 6,8 % actuellement à 6 %. La plupart des personnes actives sont également assurées dans le régime surobligatoire. Leurs rentes sont déjà calculées avec un taux mixte, qui est souvent nettement en dessous de 6 %.

► Afin de compenser les pertes, des suppléments de rente à vie sont prévus pour 15 cohortes d'âge. Pour une épargne de 220'500 francs ou moins, la totalité du supplément est accordée. Entre 220'500 et 441'000 francs, les suppléments diminuent progressivement.

► Les personnes à temps partiel ou les bas revenus seront mieux couverts. C'est pourquoi le seuil d'entrée LPP sera abaissé de 22'050 à 19'845 francs et la déduction de coordination fixe de 25'725 francs tombera. En revanche, 80 % du salaire serait systématiquement assuré. Seront calculées sur cette base les cotisations ainsi que les rentes de vieillesse, pour enfant, de survivants et d'invalidité.

► Les cotisations d'épargne seront désormais fixées à 9 % du salaire soumis à la LPP pour les actifs âgés de 25 à 44 ans, et à 14 % pour les 45-65 ans. Ainsi, les plus jeunes

cotiseront davantage qu'aujourd'hui, tandis que les plus âgés cotiseront moins.

Important: il s'agit d'un projet particulièrement complexe. Informez-vous autant que possible. La fiche technique présente l'impact de la réforme sur votre rente. ●

FICHE TECHNIQUE

Réforme LPP: les conséquences pour votre retraite

Commandez la fiche technique sur www.vz.ch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Attention aux conseils financiers douteux sur Internet

Ceux qui se fient à Internet pour organiser leurs finances et leur prévoyance risquent de tomber dans le piège tendu par de prétendus « experts ».

S'informer sur le Web au sujet des finances et de la prévoyance est très pratique. L'offre est abondante et les sites proposant d'éclaircir les questions financières complexes ne manquent pas. Néanmoins, la prudence est de mise, car les imposteurs sur la toile se multiplient.

► Des experts suspects

Les « finfluencers » – des personnes qui se disent experts et dont les publications et les vidéos sont très suivies – sont très actifs sur les réseaux sociaux. Leurs *posts* sont faciles à comprendre et présentés de manière divertissante. Leurs offres méritent toutefois un examen critique pour plusieurs raisons :

► **Conseils erronés :** une étude du Swiss Finance Institute (SFI) sur les « finfluencers » montre que les conseils prodigués par ces pseudo-spécialistes sont souvent dangereux. Dans plus de la moitié des cas, les investisseurs et les épargnants auraient mieux fait de faire l'inverse de ce qui leur a été recommandé. Les mauvais conseillers sont les plus influents et comptent le plus grand nombre de *followers*, ce qui fait aussi réfléchir.

► **Connaissances lacunaires :** selon le SFI, peu d'entre eux maîtrisent les questions financières. Ils ne possèdent en général ni formation adéquate ni expérience en la matière.

► **Conflits d'intérêts :** lorsqu'ils donnent des recommandations concrètes et font de la publicité pour des produits de placement, cela peut devenir problématique. Certains travaillent avec les fournisseurs de ces produits et reçoivent des commissions en contrepartie. Ils servent plus leur propre intérêt que celui de leurs *followers*.

Conseil : ne jouez pas les apprentis sorciers. Définissez votre stratégie de placement à long terme avec un expert avisé et n'investissez que dans des placements compréhensibles et bon marché, car les frais élevés grèvent le rendement (plus d'informations à ce sujet en page 9).

► Plateformes risquées

Selon les autorités et la police, il existe de plus en plus de plateformes de négoce frauduleuses. Elles vantent les mérites de placements soi-disant rapidement rentables et très fructueux. Or, le risque de perdre de l'argent est en réalité élevé.

Les criminels travaillent sur Internet avec des portails contrefaits qui ne font que simuler les bénéfices et les pertes. L'argent des utilisateurs n'est pas investi dans les transactions, mais finit directement dans la poche des escrocs dès son versement.

Conseil : faites preuve de vigilance. Vérifiez avec soin qui se cache derrière une plateforme de négoce et consultez

la liste d'alerte de la FINMA : www.finma.ch/fr/finma-public/warnungen/liste-d'alerte

► Systèmes opaques

Les stratégies de marketing de réseau sont de plus en plus répandues. Il ne s'agit pas seulement de négoce boursier, mais également de savoir spécifique en la matière. Ces prétendues connaissances sont vendues cher dans le cadre de cours de formation et de motivation.

Attention : ces systèmes reposent sur un système pyramidal et sont essentiellement alimentés par les cotisations des nouveaux membres. Seules les personnes qui sont au sommet de la hiérarchie du réseau s'enrichissent.

i Vous souhaitez en apprendre davantage sur le sujet ? Commandez la fiche technique sans frais (ci-dessous) ou convenez d'un rendez-vous pour un entretien sans engagement avec un(e) expert(e) de VZ (coordonnées en page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Nouveau

Internet et conseils financiers douteux

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

e-banking : comment se protéger des cyberattaques

Les cybercriminels ont plus d'un tour dans leur sac et utilisent des techniques de plus en plus élaborées pour arriver à leurs fins. En prenant certaines mesures de précaution, vous éviterez de tomber dans le piège d'une cyberattaque :

► Tapez toujours manuellement l'adresse (URL) de la page de votre e-banking dans la barre d'adresse de votre navigateur et assurez-vous qu'elle est sécurisée.

► Prêtez une attention particulière aux fautes d'orthographe et de grammaire. Celles-ci indiquent souvent une tromperie.

► Mettez immédiatement fin au processus de connexion en cas d'interruption du système ou de messages d'erreur inhabituels.

► Lorsque vous êtes en déplacement, veillez à saisir vos données de connexion à l'abri des regards indiscrets.

► Connectez-vous à votre e-banking uniquement depuis une source sécurisée.

► Si vous relevez des irrégularités lors de votre connexion, prenez immédiatement contact avec votre établissement bancaire. ●

FICHE TECHNIQUE

Comment se protéger de la fraude

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Comment alléger votre facture d'impôts grâce à la réforme AVS

Échelonner le retrait des fonds de prévoyance permet de réduire la charge fiscale. La réforme de l'AVS a élargi cette possibilité – à condition que les autorités fiscales jouent le jeu.



CLARA BIRO
 Experte en prévoyance
 clara.biro@vzch.com
 tél. 021 341 30 30

La réforme de l'AVS est en vigueur depuis le début de l'année. Nombre de personnes ignorent que de nouvelles règles s'appliquent aussi aux caisses de pension. Comme elles doivent désormais permettre les retraites partielles, tout le monde peut retirer son avoir en trois étapes au moins. Étaler les retraits sur plusieurs années peut faire économiser beaucoup d'impôts.

L'exemple d'un couple domicilié à Lausanne illustre les économies réalisables. L'homme prend sa retraite en deux étapes et la femme perçoit son avoir de prévoyance sur plusieurs années. Le couple réduit ainsi sa facture fiscale de 32'700 francs (cf. tableau ci-dessus).

Certains aspects fiscaux de la mise en œuvre de la réforme ne sont toutefois pas encore clairs. C'est ce qu'indique une enquête réalisée par VZ auprès des autorités fiscales cantonales dans toute la Suisse. Les cantons donnent des réponses très variées à ces questions d'une grande importance :

Économie d'impôt grâce au retrait échelonné

Exemple : couple vivant à Lausanne ; les deux époux ont le même âge ; 1^{er} retrait dans la caisse de pension de l'homme avec retraite partielle à 40 % (montant des impôts en francs, hors impôt ecclésiastique)

Retrait	Avoirs	Impôts	
Unique	Tous	1'000'000	87'100
Échelonné ¹	Libre passage Homme	100'000	3'700
	Pilier 3a Femme	50'000	1'300
	1 ^{re} partie CP Homme	200'000	10'900
	CP Femme	250'000	15'200
	Pilier 3a Homme	100'000	3'700
	2 ^e partie CP Homme	300'000	19'600
Économie d'impôt grâce à l'échelonnement			32'700

1 Retraits effectués entre 60 et 65 ans

► Que se passe-t-il au-delà de trois retraits dans la caisse de pension ? Il est fort possible que les autorités fiscales comptabilisent tous les autres retraits avec le dernier. Ainsi, plusieurs retraits tombent la même année fiscale, ce qui accroît la charge fiscale.

► Dans certains cantons, on ignore s'il est possible de retirer la prestation de libre passage en plus des trois retraits de la caisse de pension. Dans la plupart des cantons, la limite de trois retraits vaut pour les deux formes de prévoyance ensemble.

► L'enquête de VZ révèle aussi que la plupart des cantons utilisent la limite supérieure également pour l'avoir retiré avant 2024.

► Avant de prendre une retraite progressive, il faut savoir si une année doit s'écouler entre deux étapes de

réduction du taux d'occupation ou si un autre délai s'applique dans le canton.

Conseil : vérifiez avec un(e) spécialiste comment votre canton met en œuvre les aspects fiscaux de la réforme et si la planification de votre retraite (partielle ou non) doit être adaptée.

i Pour en savoir plus, commandez la fiche technique sans frais ou convenez d'un rendez-vous chez VZ (cf. page 20).

FICHE TECHNIQUE

Comment réduire ses impôts

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Avancement d'hoirie : les précautions indispensables

De nombreux parents souhaitent, de leur vivant, faire donation à leurs enfants d'une partie de leur fortune. Or, ils oublient souvent que la plupart des retraités sont tributaires du revenu complémentaire généré par leur fortune afin de maintenir leur niveau de vie (cf. page 4). Il faut donc planifier solidement ses revenus avant d'accorder un avancement d'hoirie. Cette planification indique si le patrimoine, après déduction de la donation, suffit encore à assurer le revenu souhaité jusqu'à un âge avancé.

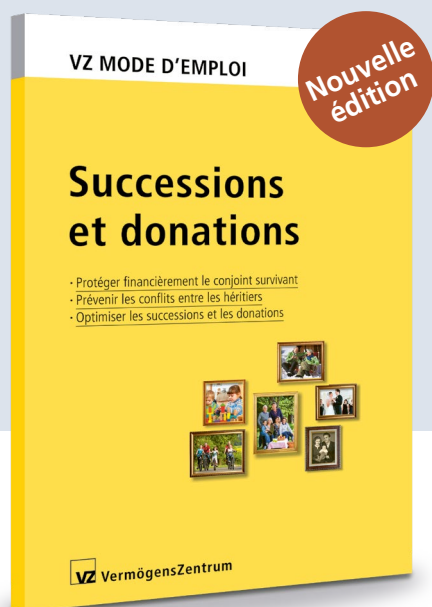
Attention : le patrimoine donné entre vifs réduit le droit à des prestations complémentaires, si par exemple on se retrouve un jour en situation de dépendance. Dans de nombreux cas, il est plus judicieux d'aider ses descendants au moyen d'un prêt plutôt qu'en accordant un avancement d'hoirie. En cas de difficultés financières, un prêt peut être résilié. Par ailleurs, les litiges sont moins fréquents, car les autres descendants ne se sentent pas lésés.

FICHE TECHNIQUE

Pacte successoral et autres : régler l'essentiel

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

De l'information fiable dans les ouvrages VZ



Actualisation : VZ Mode d'emploi Successions et donations

Les questions d'argent sont souvent sources de conflits. Si elle est engagée à temps, une bonne planification successorale évite aux héritiers de s'entredéchirer et de payer plus d'impôts que nécessaire. Cet ouvrage passe en revue les notions essentielles des successions et des donations : sont abordés notamment le testament et le pacte successoral, la protection du conjoint et la succession de l'entreprise. De nombreux exemples de calcul aident à bien comprendre les règles en vigueur. Ce guide actualisé montre également ce qui a changé avec le nouveau droit successoral en vigueur depuis 2023.

Cet ouvrage est destiné à toutes les personnes qui veulent éviter les querelles d'héritage et décider elles-mêmes autant que possible qui héritera de leur fortune.

112 pages, édition brochée, prix : 29 francs
ISBN 978-3-906162-69-0 (édition 2024)

COMMANDEZ MAINTENANT

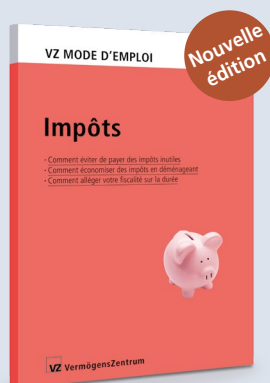
Commandez les publications de VZ directement sur www.vzch.com/livres, au moyen du talon ci-joint ou auprès de la succursale VZ la plus proche de chez vous (coordonnées en page 20). Tous les livres de VZ VermögensZentrum sont aussi disponibles en librairie.



Retraite

Avant de profiter de la retraite, des décisions cruciales s'imposent. Le sujet est complexe, car les questions concernant l'AVS, la caisse de pension, la fiscalité, les hypothèques, les placements et la succession sont très liées. Ce mode d'emploi vous aide à poser les jalons pour une retraite à l'abri de tout souci financier. De nombreux calculs illustrent le sujet et en facilitent la compréhension.

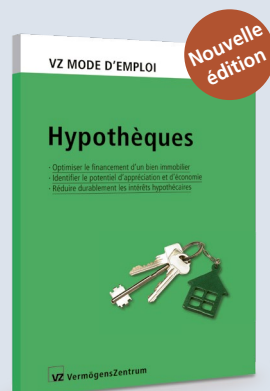
140 pages, édition brochée, prix : 29 francs
ISBN 978-3-906162-61-4 (édition 2023)



Impôts: ouvrage actualisé

La plupart des contribuables ont de la peine à comprendre le système d'imposition de notre pays. Ce livre fait le point sur les principes de la fiscalité suisse et les possibilités d'optimisation. Des check-lists aident à mettre en œuvre des mesures permettant d'économiser des impôts. Cet ouvrage est particulièrement utile aux particuliers, qui y trouveront des conseils pour ne pas payer plus d'impôts que nécessaire.

108 pages, édition brochée, prix : 29 francs
ISBN 978-3-906162-66-9 (édition 2024)



Hypothèques

Peu de propriétaires connaissent le potentiel d'économies que recèle le financement de leur bien immobilier. Cet ouvrage leur indique comment optimiser leurs intérêts hypothécaires ainsi que leur charge fiscale. De l'utilisation des capitaux de prévoyance au choix de la stratégie hypothécaire, ce livre répond aux questions que tout propriétaire ou futur propriétaire d'un bien immobilier devrait se poser.

108 pages, édition brochée, prix : 29 francs
ISBN 978-3-906162-68-3 (édition 2024)



Transmettre son entreprise

La transmission d'entreprise est un processus complexe qui demande de la préparation. Dans cet ouvrage, vous découvrirez comment trois entreprises suisses ont réglé leur transmission et à quels défis particuliers elles ont été confrontées. Sur la base de ces études de cas, ce guide récapitule pour vous les principaux conseils pour bien poser les jalons de sa transmission d'entreprise.

64 pages, édition brochée, prix : 12,80 francs
ISBN 978-3-906162-57-7 (édition 2022)

Votre famille aura-t-elle assez d'argent en cas de coup du sort ?

De nombreux ménages ne sont pas assez couverts en cas de décès ou d'invalidité du soutien de famille. Sans une bonne prévoyance, l'argent ne suffit plus pour vivre.



CÉDRIC MONNEY
Expert patrimonial
cedric.monney@vzch.com
tél. 022 595 15 15

VZ analyse régulièrement la situation en matière de prévoyance de plusieurs centaines de ménages. Les résultats de ces analyses montrent que de nombreux actifs ne protègent pas assez leurs proches et eux-mêmes : pour près de 40 % des ménages, il devient impossible de joindre les deux bouts en cas de décès du soutien de famille.

Plus de la moitié du revenu disparaît

Le manque à gagner est particulièrement important lors d'un décès faisant suite à une maladie ; les survivants reçoivent en moyenne une rente équivalant à moins de la moitié du dernier salaire. Il leur manque ainsi 2100 francs par mois pour subvenir à leurs besoins, soit 25'200 francs par an (cf. tableau ci-dessous).

L'analyse confirme également que les survivants sont généralement mieux assurés lorsque le soutien de famille décède ou devient invalide en raison d'un accident. Mais parfois, la couverture ne suffit pas non plus

Un décès dû à une maladie engendre une grosse lacune

Résultat de 817 analyses de prévoyance de clients VZ ; salaire médian de 9583 francs par mois ; la famille a besoin de 70 % de ce montant en cas de décès du soutien de famille (valeurs moyennes en francs)

	Décès dû à	
	une maladie	un accident
Montant à couvrir par mois	6'700	6'700
Rentes de veuve/d'orphelin par mois	4'600	7'110
Lacune d'assurance par mois	-2'100	-
Lacune d'assurance par an	-25'200	-

pour maintenir le niveau de vie habituel. Si vous souhaitez mettre votre famille et vous-même à l'abri de tout souci financier, prenez les bonnes mesures :

► Dressez soigneusement la liste des rentes sur lesquelles vous et votre famille pouvez compter en cas de décès ou d'invalidité. Votre caisse de compensation AVS et votre caisse de pension vous fourniront de précieux renseignements à ce sujet.

► Les rentes suffisent-elles au cas où il vous arriverait quelque chose ? Une analyse de prévoyance de VZ vous indique précisément où se situent les éventuelles lacunes (cf. colonne de droite).

► Comblez les lacunes à temps. Demandez également à votre employeur comment votre famille et vous-même pouvez améliorer votre protection en cas de coup dur.

► Examinez la possibilité de souscrire une assurance de risque pur. Veillez à ne pas tomber dans le piège d'une assurance-vie associant la

couverture des risques et l'épargne : ce n'est ni transparent ni avantageux.

► Rédigez un testament ou établissez un pacte successoral suffisamment tôt. Un spécialiste vous montrera comment vous protéger vous et votre conjoint(e) en vous favorisant mutuellement au maximum.

i Vous souhaitez mieux vous protéger, vous et votre famille ? Commandez la fiche technique sans frais sur ce thème (cf. ci-dessous) ou rendez-vous dans une succursale VZ près de chez vous pour en parler à un(e) expert(e) (cf. coordonnées en page 20).

FICHE TECHNIQUE

Couverture décès et invalidité

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Votre couverture est-elle suffisante en cas de pépin ?

Peu de gens savent comment eux-mêmes et leur famille seraient couverts en cas de maladie, d'accident ou de décès. En Suisse, la cause de la disparition du revenu (maladie ou accident) joue un rôle déterminant. Être victime d'un accident est souvent plus redouté que souffrir d'une maladie. Or, les statistiques montrent que la probabilité de tomber malade est beaucoup plus élevée.

Conseil : afin de protéger au mieux votre famille et vous-même, faites examiner les prestations de tous les organismes de prévoyance : AVS/AI, LPP, LAA et pilier 3a/3b. Seule une analyse complète permettra de mettre en évidence vos éventuelles lacunes financières. Si les prestations d'assurance pour invalidité ou décès ne sont pas suffisantes, vous pourrez prendre à temps les mesures adéquates. Mettez les choses au clair et prenez le temps de faire réaliser un état des lieux par les expert(e)s de VZ (cf. ci-dessous).

ANALYSE

Faites analyser votre prévoyance

VZ vérifie pour vous à quelles prestations vos proches et vous-même pouvez prétendre si vous êtes en incapacité de gain, prenez votre retraite ou décédez. Demandez dès maintenant votre analyse en ligne : www.vzch.com/analyse-prevoyance

Conseils : hypothèques, fonds, héritages

Qu'advient-il de l'hypothèque si nous vendons notre appartement ?

Selon vos projets, il y a trois possibilités :

► Si vous achetez un nouveau logement pour l'habiter, vous pouvez « emporter » votre hypothèque avec vous à certaines conditions, mais votre banque n'est pas obligée d'accepter. Renseignez-vous donc suffisamment tôt. Vous trouverez davantage de conseils à ce sujet dans la fiche technique (cf. ci-dessous).

► Si vous ne faites pas de nouvel achat, vous pouvez essayer de transférer l'hypothèque à l'acheteur de votre bien. Cela ne fonctionne que rarement, et la banque peut s'y opposer sans donner de raison. En outre, de nombreux acheteurs « emportent » eux-mêmes leur hypothèque pour conserver leur banque attitrée ou leur financement, s'il est meilleur. Ils ne reprendront donc votre hypothèque que si vous baissez nettement le prix. Calculez avec soin si cela en vaut la peine.

Important : si vous ne pouvez ni emporter l'hypothèque avec vous ni la transférer, la résiliation anticipée reste bien souvent la seule option. Dans ce cas, la banque exige généralement une indemnité de sortie. Si vous avez souscrit une hypothèque à taux fixe, les frais de sortie peuvent atteindre plusieurs dizaines de milliers de francs. Avec une hypothèque du marché monétaire (Saron), il faut aussi souvent respecter la durée du contrat, mais l'indemnité de sortie est limitée. ●

FICHE TECHNIQUE

Conseils pour changer d'hypothèque

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (cf. page 20).

Suite à un héritage, je veux arrêter de travailler plus tôt. À quoi dois-je veiller ?

La retraite anticipée coûte cher. Cesser son activité lucrative à 63 ans au lieu de 65 entraîne des coûts nettement supérieurs à deux années de salaire. Un héritage de 200'000 francs permet de combler une grande partie de la lacune.

Important : même dans une telle situation, il faut bien s'organiser. L'âge de référence de 65 ans reste déterminant en cas de retraite anticipée. Faites établir un plan financier détaillé pour savoir quand vous pouvez cesser de travailler sans anticiper le versement de votre rente AVS ni toucher à votre épargne. Vous devrez retirer votre avoir dans la caisse de pension, sous forme de rente, de capital ou d'une combinaison des deux. Faites calculer ce qui est le plus intéres-

sant pour vous. Planifiez l'étalement de vos retraits dans le pilier 3a et dans la caisse de pension sur plusieurs années. Vous réduirez ainsi nettement vos impôts dans certains cas. Vous devrez cotiser à l'AVS jusqu'à vos 65 ans. Annoncez votre choix suffisamment tôt à votre agence AVS, sous peine d'avoir des lacunes de cotisations qui diminueront votre rente. ●

FICHE TECHNIQUE

Retraite anticipée

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (cf. page 20).

Pourquoi des fonds semblables ont-ils des coûts si différents ?

Lors de vos recherches, vous êtes tombé(e) sur trois fonds de placement dont l'indice de référence est le marché suisse. Leurs coûts s'élèvent respectivement à 0,10 %, 0,42 % et 0,90 %. Comment l'expliquer ? L'analyse de VZ révèle :

► **Fonds 1 :** il s'agit d'un ETF passif (fonds indiciel). Ses frais comparativement intéressants sont convaincants.

► **Fonds 2 :** c'est aussi un fonds indiciel. Le prestataire empoche toutefois des frais quatre fois plus élevés.

► **Fonds 3 :** ce fonds est commercialisé en tant que fonds « actif » et est neuf fois plus cher que le premier. L'analyse montre qu'il ne s'est guère écarté de l'indice de référence ces dix dernières années. Autrement dit, il s'agit d'un « faux » fonds actif, car il se comporte comme un fonds passif. Les frais élevés ne sont donc pas justifiés.

Conseil : le meilleur des trois fonds est le moins cher. Or, les banques investissent souvent l'argent de leurs clients dans leurs propres produits, plus onéreux, au lieu de choisir par exemple des ETF. Pour choisir un fonds, ne tenez pas compte que des frais ; le produit le moins cher ne réalise pas forcément le meilleur rendement. Le domicile du fonds et la manière dont il reproduit l'indice de référence sont aussi des critères importants qui peuvent influencer le rendement plus fortement que les frais. Vous trouverez d'autres conseils dans la fiche technique (cf. ci-dessous). ●

FICHE TECHNIQUE

Choisir les bons ETF

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (cf. page 20).

De plus en plus d'entreprises sont cédées aux collaborateurs

Si la transmission d'entreprises à des cadres expérimentés est en vogue, cela n'est pas toujours gagné d'avance.



AURÉLIE BOVIGNY
Spécialiste transmission d'entreprise
aurelie.bovigny@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Les propriétaires de PME sont de plus en plus nombreux à vouloir transmettre leur entreprise à des collaborateurs expérimentés. Depuis la pandémie du coronavirus, les demandes d'accompagnement pour des solutions de transmission internes ont doublé. Les collaborateurs ont probablement fait leurs preuves en s'investissant particulièrement dans l'entreprise pendant cette période.

Des difficultés sous-estimées

Trouver un successeur au sein de ses équipes présente certains avantages. Cela évite de rechercher un acquéreur externe adéquat et assure la continuité des activités. Pour les collaborateurs, les clients et les fournisseurs, cela constitue aussi souvent la solution idéale.

Toutefois, les difficultés sont parfois sous-estimées, avec le risque que le processus s'enlise ou dérape, et des conséquences fatales à la clé. Il convient de prêter une attention particulière aux points suivants.

► **Valeur:** les avis sur la valeur exacte d'une entreprise divergent. C'est pourquoi une estimation professionnelle est un point de départ idéal pour les étapes suivantes (cf. colonne de droite).

► **Plan:** comme acquéreurs et cédants se connaissent bien, ils entament parfois le processus de leur propre chef et s'égarent, faute d'avoir suffisamment réfléchi à tous les aspects importants et d'avoir pris formellement des décisions. Des promesses erronées ou maladroitement formulées sont souvent source de malentendus. Il vaut donc la peine d'élaborer un plan de transmission bien pensé avec un(e) expert(e).

► **Prix:** souvent, les acquéreurs manquent de fonds propres pour racheter les parts. Les propriétaires doivent donc décider assez tôt d'accorder ou non un rabais: établir un plan financier leur permet de savoir si un tel rabais est financièrement supportable à la retraite.

► **Fonds:** une banque est souvent nécessaire pour le financement. D'ordinaire, les banques n'accordent pas plus de 50 à 60 % du prix d'achat et exigent que l'acquisition soit réalisée par une holding. Cela ne fonctionne généralement que si le propriétaire veut et peut soutenir les acquéreurs avec un prêt.

► **Impôts:** les conséquences fiscales sont souvent sous-estimées. Demander une dé-

ANALYSE

Quelles sont les options envisageables ?

Faites analyser sans frais votre entreprise pour savoir quelles sont les options de transmission envisageables et où vous vous situez en termes de résultats financiers dans votre secteur d'activité.

Commandez votre analyse sur www.vzch.com/analyse-transmission ou parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (page 20).

cision anticipée en matière fiscale (*ruling*) à l'administration fiscale permet d'éviter les mauvaises surprises.

► **Plan B:** les bons collaborateurs ne sont pas forcément de bons entrepreneurs. Il vaut la peine d'examiner parallèlement la vente de l'entreprise à des tiers.

i Pour en savoir plus, commandez la fiche technique sans frais ou prenez rendez-vous chez VZ (cf. coordonnées en page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Transmettre son entreprise à des collaborateurs

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Ne pas confondre valeur et prix

Vendre son entreprise implique de déterminer sa valeur le plus précisément possible. Ce n'est pas une mince affaire. En effet, il existe un grand nombre de méthodes d'évaluation, qui donnent souvent des résultats différents. Il est donc important d'interpréter correctement ces résultats pour s'approcher d'une valeur réaliste, qui servira de base aux négociations de prix.

Toutefois, d'autres facteurs entrent également en compte pour la définition du prix, entre autres :

- Offre et demande
- Talent de négociation
- Objectifs en matière de succession: en cas de transmission de l'entreprise au sein de la famille, le prix dépend de l'octroi ou non d'une réduction par le propriétaire et de la nécessité de compenser les prétentions des héritiers réservataires.

Conseil: faites évaluer votre entreprise par un spécialiste chevronné, car seule une estimation professionnelle permet de déterminer la durabilité de sa rentabilité ainsi que son potentiel. C'est le seul moyen de définir une fourchette réaliste et justifiée pour le prix de vente. ●

FICHE TECHNIQUE

Bien évaluer son entreprise

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Accident et maladie : vos salariés sont-ils bien couverts ?

De nombreuses PME peinent à trouver une couverture optimale pour leurs collaborateurs. Une étude récente de VZ les aide à y voir clair.



YANNICK YERSIN
Responsable clients entreprises
yannick.yersin@vz.ch
tél. 021 341 30 30

Les PME ne découvrent souvent les prestations de leur assurance d'indemnités journalières en cas de maladie (IJM) que lorsque des collaborateurs s'absentent pendant longtemps. Nombre d'entre elles ignorent en quoi elles consistent et à quelles conditions elles sont versées. Rien d'étonnant, car les différences entre les assureurs sont énormes.

C'est ce que révèle une nouvelle étude de VZ qui évalue les couvertures des principaux assureurs. Le classement ci-dessous présente ceux ayant obtenu de bonnes, voire très bonnes notes. Les PME examinent généralement uniquement

les primes lorsqu'elles envisagent de conclure une nouvelle assurance. Or, les conditions contractuelles sont aussi importantes. Si les prestations sont insuffisantes, on peut toujours en négocier de meilleures ou inclure d'autres couvertures.

Voici les points à observer :

- ▶ **Délais** : les règles concernant les délais d'attente et la déclaration des cas de prestations diffèrent. Ne pas respecter un délai ou déclarer tardivement une absence génère des coûts inutiles.
- ▶ **Droit aux prestations** : la rechute d'un collaborateur peu après la reprise du travail n'est pas considérée comme un nouvel événement assuré par certains assureurs. Ils imputent donc les indemnités journalières déjà versées sur la nouvelle incapacité de travail, ce qui est un inconvénient majeur pour toutes les personnes concernées.
- ▶ **Conditions importantes** : certains assureurs renoncent par exemple à leur

ÉTUDE

Nouveau

Assurances-accidents et IJM

L'étude indique quels assureurs-accidents et d'indemnités journalières en cas de maladie offrent les meilleures prestations.

Commandez l'étude sans frais (28 pages) à l'aide du talon ci-joint ou sur www.vz.ch/edition142

droit de résiliation en cas de sinistre, ce qui procure plus de sécurité à la PME. Il existe aussi des différences concernant les séjours à l'étranger et les allocations familiales.

i Pour en savoir plus, commandez la dernière étude de VZ (ci-dessus), inscrivez-vous au workshop «Analyse du marché des assurances de personnes 2024» sur www.vz.ch/manifesterations ou rendez-vous dans votre succursale VZ (cf. page 20). ●

Check-list pour les start-up

Avant de créer son entreprise, il importe de clarifier certains points :

- ▶ Déterminez avec soin la forme juridique qui vous convient le mieux : SA, Sàrl ou société individuelle. Selon les cas, vous répondez des dettes sur votre fortune privée.
- ▶ Vérifiez si la raison sociale envisagée est disponible et autorisée. Il existe certaines restrictions selon les formes juridiques.
- ▶ Certaines activités et professions sont réglementées et nécessitent une autorisation.
- ▶ L'inscription au registre du commerce peut-être obligatoire selon les formes juridiques et le chiffre d'affaires.
- ▶ Les assurances sociales obligatoires dépendent de la forme juridique choisie. Évaluez vos besoins en amont.
- ▶ Il vaut la peine d'analyser en détail les risques couverts par les assurances. Il est également recommandé de souscrire une assurance RC d'entreprise et RC professionnelle.

i Vous envisagez de vous mettre à votre compte ? Participez aux workshops sur ce thème (cf. page 2) ou commandez la fiche technique sans frais ci-dessous. ●

Assurances IJM : classement des prestataires

Évaluation des conditions générales d'assurance selon 9 critères : Délais et prestations (délai de déclaration, délai d'attente, épuisement du droit aux prestations, allocations familiales, maintien du paiement du salaire / max. 25 points). Rapports de travail et conditions contractuelles (séjours à l'étranger, emploi temporaire, congé non payé, renonciation au droit de résiliation / max. 20 points).

Délais & prestations			Rapports de travail & conditions contractuelles		
Rang	Assureurs	Points VZ	Rang	Assureurs	Points VZ
1	ÖKK	20	1	Groupe Mutuel	18
1	Vaudoise	20	1	Visana	18
3	Baloise et Groupe Mutuel	19	3	ÖKK	17
...
15	Dernier	11	15	Dernier	10

FICHE TECHNIQUE

Check-list : créer son entreprise

Commandez la fiche technique sur www.vz.ch/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Caisse de pension : la voie royale pour alléger la fiscalité

De nombreux chefs d'entreprise se versent un salaire plus élevé au fil des ans, sans pour autant optimiser leurs cotisations d'épargne dans le 2^e pilier.



MARINE REY
Responsable clients entreprises
marine.rey@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Réduire le revenu imposable est l'un des principaux leviers pour diminuer nettement l'impôt sur le revenu. Or, de nombreux entrepreneurs ignorent qu'ils devraient utiliser ce mécanisme, surtout dans la caisse de pension. Avec leurs cadres dirigeants, ils peuvent réaliser d'importantes économies d'impôts en tenant compte des points suivants :

► Nombre d'entre eux se versent un salaire de plus de 132'300 francs par an. Le plus souvent, celui-ci est intégralement assuré dans la prévoyance de base. Or, une prévoyance complémentaire peut être mise en place pour la partie du salaire qui dépasse 132'300 francs. C'est intéressant, car cela permet de relever les cotisations d'épargne à 25 % – contre 7 à 18 % dans la prévoyance de base – tout en profitant d'avantages fiscaux.

► Les effets sont multiples : l'entrepreneur diminue son revenu imposable et épargne plus pour sa retraite, mais il accroît aussi et surtout son potentiel de rachats facultatifs dans la caisse de pension.

Optimiser la caisse de pension : économies d'impôts réalisables par une PME

Base : entrepreneur, 56 ans, salaire AVS annuel 210'000 francs, avoir de vieillesse 850'000 francs (montants en francs)

Paramètres de prévoyance	Solution CP non optimisée	Solution CP optimisée
Salaire assuré : prévoyance de base	184'275	106'575
Salaire assuré : prévoyance complémentaire	–	77'700
Cotisations d'épargne annuelles ¹	27'641	35'411
dont payées par l'employeur	13'821	17'706
Avoir de vieillesse max. ²	884'520	1'133'160

Avantages fiscaux jusqu'à la retraite

Potentiel de rachat	34'520	283'160
Économies d'impôts³	10'356	84'948

1 Cotisations d'épargne : prévoyance de base 15 %, prévoyance complémentaire 25 %

2 Calcul hors intérêts et intérêts composés

3 Taux d'imposition marginal de 30 %

► En effet, le nouveau taux de 25 % s'applique de manière rétroactive : la caisse de pension calcule l'épargne maximale qui aurait pu être atteinte avec les nouveaux paramètres. On peut verser la différence par rapport à l'avoir actuel et déduire ce montant du revenu imposable.

Potentiel pour des économies d'impôts

L'entrepreneur dans l'exemple ci-dessus économise ainsi près de 85'000 francs d'impôts et augmente son avoir de vieillesse de 250'000 francs (cf. tableau). En outre, il accroît sa marge de manœuvre pour échelonner les retraits de son épargne et économise plus ou moins d'impôts sur la fortune selon les cantons.

Conseil : profitez de cette opportunité ! Les chefs d'entreprise peuvent choisir à tout moment une prévoyance complémentaire pour eux-mêmes et leurs cadres sans résilier la prévoyance de base.

i Vous souhaitez optimiser durablement vos impôts ? Commandez la fiche technique sans frais ou parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (cf. page 20).

FICHE TECHNIQUE

Prévoyance pour cadres

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Rendement et sécurité avec une solution 1e

Pour les chefs d'entreprise, diviser la caisse de pension en une solution de base et une solution complémentaire (1e) a un autre intérêt : pouvoir définir eux-mêmes la stratégie de placement dans la solution complémentaire pour la part du salaire qui dépasse 132'300 francs. Selon les risques qu'ils veulent et peuvent supporter, ils choisiront une stratégie conservatrice ou investiront une part élevée en actions pour accroître leurs chances de rendement.

Une analyse de VZ montre que la part d'actions dans la prévoyance de base équivaut à 35 % en moyenne. Dans la prévoyance complémentaire, la plupart optent pour une stratégie avec davantage d'actions. Une personne assurée sur quatre augmente la part à plus de 65 %. Le produit des placements est versé sur le dépôt personnel. La fondation de prévoyance ne compense pas les pertes et ne doit donc pas constituer de réserves de fluctuation de valeurs collectives. Cela est un atout pour l'employeur, qui n'a pas à supporter le coût des réserves.

FICHE TECHNIQUE

Plans 1e et stratégies de placement individuelles

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition142, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Retraite, hypothèques et placements : VZ dans les médias



Retraits en capital en hausse

Le Temps, 14.6.24

Le retrait en capital présente certains avantages par rapport à la rente. Il convient toutefois d'analyser individuellement chaque option avant de prendre une décision, explique Simon Tellenbach, directeur Clientèle entreprises et courtage en assurances chez VZ.

Les règles d'or de l'investissement

Le Temps, 14.6.24

Dans le placement de fonds, le respect de certains principes fondamentaux permet de protéger sa fortune et peut aider à obtenir de remarquables succès. Néanmoins, les pièges à éviter restent nombreux. C'est notamment pour cette raison que beaucoup d'investisseurs préfèrent confier la gestion de leurs investissements à des experts. Ceux qui veulent s'en charger eux-mêmes peuvent commencer par acquérir des connaissances de base, notamment sur le site financier de VZ.

Qui paie quoi en cas d'intempéries

RTS, La Matinale, 4.7.24

La loi suisse régit les événements naturels qui sont assurés ou pas. Or, l'assurance qui couvre ces événements n'est pas obligatoire dans tous les cantons, d'où la difficulté de savoir qui paie quoi. En fonction des cantons, l'assureur cantonal prend en charge les dégâts, ou bien il faut passer par un assureur privé. À terme, une assurance nationale serait souhaitable, mais son introduction pourrait prendre encore quelques années selon Vojislav Mijic, spécialiste en assurances chez VZ.

Régler ses achats hors de Suisse

RTS, La Matinale, 12.7.24

Les Suisses dépensent toujours plus lors de leurs voyages. Mais quel est le moyen de paiement à privilégier à l'étranger? Est-il plus avantageux par exemple d'utiliser sa carte de crédit ou sa carte de débit? Selon les banques et les montants, les différences de frais peuvent être importantes. Emeric Bruegger, spécialiste en placements et opérations bancaires chez VZ, nous explique à quoi faire attention pour ne pas faire grimper inutilement la facture quand on part en vacances.

NEWSLETTERS

Recevez par e-mail des informations sur les sujets suivants :

- **AVS, caisse de pension et 3^e pilier** (parution bimensuelle)
- **Informations sur les marchés financiers** (parution bimensuelle)
- **Hypothèques** (parution trimestrielle)
- **Spécial PME** (parution mensuelle)

Abonnez-vous avec le talon ci-joint ou sur : [vzch.com/newsletter-fr](https://www.vzch.com/newsletter-fr)

RÉSEAUX SOCIAUX

Vous utilisez les réseaux sociaux? Suivez-nous maintenant sur :

- Facebook
- YouTube
- LinkedIn

Plus d'informations sur : www.vzch.com/newsroom-fr

VZ VERMÖGENSZENTRUM

Vous désirez restructurer ou faire fructifier votre patrimoine? Vous êtes à la bonne adresse.

Les succursales VZ les plus proches de chez vous

Lausanne	021 341 30 30	Neuchâtel	032 854 04 04
Genève	022 595 15 15	Nyon	022 960 99 99
Fribourg	026 350 90 90	Sion	027 327 40 40

Toutes les succursales sous www.vzch.com/succursales

Édition vz news / siège principal

VZ VermögensZentrum SA
Avenue de la Gare 50, 1003 Lausanne
tél. 021 341 30 30
info@vzch.com
www.vzch.com

1 Nos domaines de spécialisation

- Planification de la retraite
- Gestion de fortune
- Planification successorale
- Hypothèques
- Planification fiscale
- Analyse des assurances privées
- Transmission d'entreprise
- Optimisation de la caisse de pension
- Prévoyance cadres
- Analyse des assurances d'entreprise

2 Nos solutions avantageuses

- VZ Banque de Dépôt:
 - Compte et dépôt
 - Transactions
- Hypothèques:
 - Hypothèques du marché monétaire
 - Hypothèques fixes
- Fondations collectives:
 - LPP, prévoyance cadres, pilier 3a
- VZ Pool d'Assurance:
 - Bâtiment/ménage
 - Véhicules à moteur
- VZ Portail financier